

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 juin 2011  
(convocation du 14 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25  
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine  
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h  
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques  
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25  
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BLANQUEFORT - Ecoparc - Cession d'un terrain communautaire de 2 733 m<sup>2</sup>  
à la Société Atlantic Design Construction - Avenant n°1 à la convention de  
cession - Décisions**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N° 2009/0567 du 2 octobre 2009, notre Etablissement Public s'est prononcé en faveur de la cession au profit de la société Atlantic Design Construction, d'un terrain de 2 736 m<sup>2</sup> environ rue Jacques Carier, Secteur La Rivière Nord, Site de l'Ecoparc à Blanquefort, pour la somme de 95 760€ H.T.

Aujourd'hui, afin de prendre en compte la loi de finances rectificatives pour 2010 qui a redéfini les règles applicables en matière de T.V.A immobilière, nous vous proposons une nouvelle délibération établie sur la base des précisions apportées par l'Administration Fiscale.

Considérant ce qui précède, il est proposé :

Que la vente de l'assiette foncière de 2 733 m<sup>2</sup>, après Document d'arpentage, s'effectue au prix de 113 723.08€ T.T.C, le montant de la T.V.A étant de 18 068.08€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Plan Local d'Urbanisme adopté par délibération n°2006/535 du 21 juillet 2006

**VU** la convention de cession signée par Monsieur Daniel GAMBIA le 23 juin 2009

ENTENDU le rapport de présentation

## **CONSIDERANT**

L'impact de la réforme de la T.V.A immobilière, introduite par la loi de Finances rectificative du 9 mars 2010 sur le montant de la cession précitée,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Le montant de la vente au profit de la société Atlantic Design Construction, ou à toute personne physique ou morale pouvant se substituer à elle pour le financement de l'opération, d'un terrain d'une superficie de 2 733 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée AS 322, situé rue Jacques Cartier, secteur La Rivière Nord, sur l'Ecoparc de Blanquefort s'établit de la façon suivante :

- 113 723.08€ T.T.C dont 18 068.08€ de T.V.A

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de cession du 23 juin 2009 s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,  
pour le Président,  
par délégation de signature  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 AOÛT 2011**

**PUBLIÉ LE : 3 AOÛT 2011**